

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prevost, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP manifestent leur opposition générale à la politique budgétaire austéritaire et antisociale mise en place par Macron et Le Maire. Alors que les dépenses publiques sont le premier facteur de correction des inégalités dans ce pays, le gouvernement n'a de cesse de les contraindre, laissant ainsi exploser la précarité.

Ce projet de loi d'approbation des comptes de l'année 2023 est l'occasion de rappeler au gouvernement cette formule de Jaurès : « le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Alors que Monsieur Macron n'a eu de cesse de mettre sa politique au service du patrimoine de ceux qui n'en ont que trop, cette phrase résonne durement.

Dans cet article liminaire, le gouvernement s'intéresse avant tout à ses nombreux écarts par rapport à la Loi de Programmation des Finances Publiques, une trajectoire aussi irréaliste qu'austéritaire, sur laquelle nous vous avions alerté. Cette loi de programmation, passée par un recours à un 49.3

autoritaire, définit une trajectoire intenable qui devrait servir de référence à la gestion des comptes publics. Quelques semaines après la promulgation de la loi, le gouvernement avait déjà annoncé qu'il ne tiendrait pas cette trajectoire. Ce jeu comptable est en conséquence absurde, et indigne des débats politiques que nous devrions tenir.

En utilisant à dessein des éléments de langage de gestionnaire, l'exécutif ne cherche qu'à nier sa responsabilité dans les choix budgétaires catastrophiques qui sont les siens depuis 7 ans. On apprend ainsi dans l'exposé des motifs de cet article que l'évolution des recettes publiques est « nettement plus faible que la croissance en valeur du PIB ». Un euphémisme aussi grossier serait risible s'il ne servait pas à dissimuler des conséquences aussi dramatiques pour les plus pauvres de ce pays. Les recettes fiscales ont diminué en valeur en 2023 de 7,4 milliards d'euros, soit 2,25%, alors que le PIB lui a augmenté en valeur de 6,4% : c'est plus de 20 milliards d'euros qui manquent en recettes fiscales ! De dérapage budgétaire en dérapage budgétaire, la gestion désastreuse des gouvernements d'Emmanuel Macron sert de prétexte pour priver de services publics celles et ceux qui n'ont pas de patrimoine.

Ainsi, nous défendons la suppression de cet article liminaire, qui est l'entérinement comptable de la politique austéritaire et antisociale de ce gouvernement.